

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
Présents : 12
En exercice : 18
Votants : 16

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le **JEUDI VINGT ET UN JUILLET**
 le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
 sous la **présidence de Vincent BARRAUD**, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **13 JUILLET 2022.**

Présents : 12

Votants : 16

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ~~ETIENNE Jean~~, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER
 Jean-Louis, PERROT Corinne, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques,
 AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, ~~BLAIS Céline~~, ~~JEUNESSE André~~, ~~MIOT Marie-Céline~~,
~~GAGNADRE Jocelyne~~, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : JEUNESSE André, MIOT Marie-Céline, AUDEBERT Délizia

Absents ayant donné pouvoir : ETIENNE Jean à WATRIN Béatrice, BLAIS Céline à BARRAUD
 Vincent, GAGNADRE Jocelyne à BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas à PERROT Corinne.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 16 voix MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art.
 L. 2121-15 du CGCT).

DE 054-2022/07-012 LOCATION DU COURT DE TENNIS N°3 POUR LES DEUX MOIS D'ETE

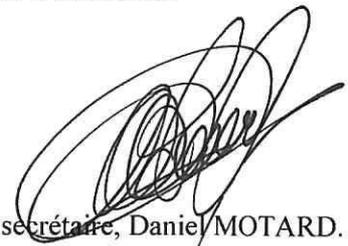
Corinne PERROT indique au conseil municipal que la commune a été sollicité par Aurélien
 HETROY de TENNIS PASSION pour louer le court de tennis n°3 pour les deux mois d'été. Elle
 propose de louer ce court pour un montant forfaitaire de 500€ qui pourrait être réglé en deux fois
 par le demandeur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix POUR

- **DECIDE** de louer le court de tennis n°3 à **TENNIS PASSION**
- **DIT** cette location est consentie moyennant le montant forfaitaire de 500 €, payable sur
 titre en un versement ou deux versements de 250 € fin juillet et fin août,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à intervenir



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022.....DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 9 août 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	